

# MAIRIE DE JAUNAC

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 Octobre 2024 à 18h30

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Jaunac le 10 Octobre.

**Etaient présents** : Alain CLAUZIER, Jacqueline BABIN, Eric FONTANEL, Patrick BÖHLE, Thérèse COULON, Gloria TROMBETTA, Robert NALPAS, Philippe LEROY, François GINESTET, Nicolas VANEL

### **Ordre du jour:**

- Délibération CLECT sur la répartition du financement du PLUI ;
- Discussions sur les horaires d'éclairage et d'extinction d'éclairage public ;
- Subvention sou des écoles du Cheylard ;
- Retour sur le chantier du mur du Petit-Lieu ;
- Signalétique locale (PNRMA) ;
- Organisation distribution des brioches ADAPEI ;
- Divers.

La séance est ouverte à 18h33, François Ginestet est désigné secrétaire de séance : 9 voix pour, 1 voix contre (Thérèse Coulon).

### **A) Délibération CLECT sur la répartition du financement du PLUI ;**

François Ginestet explique les discussions de la dernière CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) de Val'Eyrieux concernant le financement du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Le PLUI coûtera 600 000 €. 325 000 € sont à la charge des communes (après subvention), l'affectation de ces frais est répartie selon le nombre d'habitants de chaque commune. Les communes ayant un PLU conforme au SCOT étant exonérées à 90%, celles ayant un PLU en place mais non-conforme au SCOT ayant un rabais de 50%.

Cette répartition représenterait une dépense de 398 € par an pour la commune de Jaunac sur 6 ans.

Cette délibération pour valider le rapport de la CLECT est mise au vote: 9 voix pour, 1 voix contre (Thérèse Coulon).

Des délégués doivent également être désignés pour participer à 4 à 6 réunions par an à Val'Eyrieux pour le suivi du projet du PLUI. Une personne est candidate par poste: Patrick Böhle en titulaire et Nicolas Vanel en suppléant.

Cette nomination est soumise au vote, 9 voix pour, 1 voix contre (Thérèse Coulon).

## **B) Discussions sur les horaires d'éclairage et d'extinction d'éclairage public**

Il avait été demandé lors de dernier conseil municipal de mettre ce point à l'ordre du jour. Afin de réduire la consommation d'électricité et de réduire l'impact sur la faune sauvage, il est proposé de réduire les plages d'extinction des lampadaires. Aujourd'hui, ils sont éteints entre minuit et 4h du matin.

Il est proposé de les éteindre dès 23h et ce jusqu'à 6h.

Cette décision est soumise au vote : 9 voix pour, 1 abstention (Thérèse Coulon)

**Prochaine étapes** : contacter le SDE07 pour régler l'horloge sur ces nouveaux horaires et se renseigner pour mettre des dispositifs pour réduire l'éclairage au Bouchet-Ravaux (qui n'est pas branché sur la même horloge que le village).

## **C) Subvention au sou des écoles**

Le sou des écoles laïques du Cheylard nous sollicite pour les frais liés au matériel scolaire, qui n'est pas pris en charge par la mairie du Cheylard pour les enfants résidant sur la commune de Jaunac. Cette subvention sert aussi aux sorties scolaires et activités.

Nous proposons 90 € par enfant, ce qui correspond au budget moyen du sou des écoles par enfant. Ayant 7 enfants scolarisés, une subvention de 630 € est proposée

Cette décision est soumise au vote : 10 voix pour (unanimité)

François Ginestet précise qu'une subvention pour l'association médicale des Boutières sera proposée lors du prochain conseil municipal.

## **D) Retour sur le chantier du mur du Petit-Lieu**

Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui ont participé à ce chantier : Eric et Florence Fontanel, Patrick Böhle et Patrick Babin, Pascal Chanteperdrix, François Ginestet.

Un grand merci à Alain Laurent qui a prêté et conduit sa minipelle sur plusieurs journées gracieusement.

Monsieur le maire propose de dédommager M. Laurent pour le carburant de la minipelle. Une consommation de 100 litres a été estimée. Une subvention de 120 € lui est donc proposée.

Cette décision est soumise au vote : 9 voix pour, 1 voix contre (Thérèse Coulon)

## **E) Signalétique locale (PNRMA)**

François Ginestet rappelle que la signalétique est encadrée dans le PNR et que les règles doivent être appliquées. La mairie s'engage à accompagner les porteurs de projets sur la commune.

La mairie va donc financer les mâts et laisser les porteurs de projet mettre les panneaux qu'ils souhaitent.

#### **F) Organisation distribution des brioches ADAPEI**

Un rappel est fait sur les chiffres de l'opération brioche en 2023: la commune de Jaunac a vendu 36 brioches pour 358 €. Les gains de cette opération reviennent à l'ADAPEI qui est une association loi 1901 dans le secteur de l'hébergement des personnes avec handicap mental. Cet argent sert à financer la construction et l'entretien des foyers d'hébergement.

40 brioches ont été commandées cette année et seront livrées le vendredi 11 octobre à Jaunac.

Les conseillers se répartissent les maisons et quartiers de Jaunac.

#### **G) Divers**

- Nicolas Vanel rappelle les conséquences environnementales et sanitaires graves de la vidange du 3 Octobre du barrage des Collanges. Il demande si le sujet a été abordé au niveau du PNRMA ou de Val'Eyrieux. Alain Clauzier et Patrick Böhle lui répondent que non. Une discussion est engagée à ce sujet qui préoccupe.
- Nicolas Vanel demande des nouvelles du projet d'enfouissement des lignes. Monsieur le Maire explique que les personnes concernées n'ont toujours pas signé les conventions et que le projet est menacé par ce refus. Si d'ici la fin d'année rien n'est fait, le projet serait menacé.
- M. Clauzier annonce que le projet de déchetterie du SICTOMSED va finalement se faire. Un compromis de vente au niveau de la zone des prés de l'Eyrieux a été signé. Le projet ne verrait pas le jour avant 2027.
- François Ginestet engage une discussion sur le colis pour nos aînés. Il est unanime de rester sur un panier de produits locaux. Plusieurs propositions seront faites à valider.
- Monsieur le Maire donne les résultats du contrôle de la cloche de l'église qui sont plutôt positifs. Aucun danger n'a été identifié. Les boulons ont été resserrés et les roulements graissés. La corde devra être changée, mais la Mairie s'en occupera directement par souci d'économie.

A 19h40, l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.